

Montpellier, le 3 mars 2015

Nos ref : MM/VA/13/2015

Objet : Demande réalisation de travaux

Monsieur,

Dans le cadre de notre mission d'information et de conseil auprès des consommateurs, nous intervenons en faveur de [REDACTED] vos locataires au [REDACTED]. Ils nous ont signalé plusieurs problèmes liés à leur logement.

Nous nous sommes permis de nous déplacer sur les lieux afin de nous rendre compte de l'état du logement que vous louez. Nous avons constaté un logement mal isolé et humide.

Nous avons relevé plusieurs dysfonctionnement qui doivent être pris en charge par le propriétaire selon l'article 6 de la loi du 6 Juillet 1989. Et du décret décence du 30 Janvier 2002.

Nous avons constaté les problèmes suivants :

Dans le séjour :

- Traces de moisissures sur les murs
- Absence de ventilation sur la porte fenêtre

Dans la chambre en alcôve :

- Traces de moisissures importantes sur le plafond et les murs
- Absence de ventilation à la fenêtre

Dans la cuisine :

Humidité importante

Absence d'un système de ventilation haute pour bien ventiler la pièce.

Dans la salle de bain :

Traces de moisissures importantes au niveau du plafond et des murs

Absence de système de ventilation.

Problèmes électriques

A l'extérieur du logement :

Les tuyaux d'évacuation des eaux usées se déversent directement à l'extérieur dans le logement.

De plus, vous avez envoyé un congé avec accusé de réception qui a été reçu le 31 Décembre 2014. Or la loi du 6 Juillet 1989 prévoit que le congé doit être envoyé au plus tard 6 mois avant la fin du bail. Le bail arrivant à terme le 28 Février 2015, le congé est nul car envoyé tardivement.

Les locataires vous demandent donc de réaliser les travaux de mise en conformité.

Vous pouvez nous joindre pour toute information à la CLCV située 23 avenue de Nîmes 34000 MONTPELLIER. Notre numéro de téléphone est le suivant : 0611696245

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour la CLCV
M. MARCHAND